

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 13 MARS 2018

Journée Nationale des Bénévoles 2018

La FFF programme chaque année, à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, une journée dédiée aux bénévoles.

C'est parti pour une nouvelle édition, le District participe bien sûr à cette belle fête du football et vous invite à proposer la candidature d'un ou d'une de vos bénévoles pour participer à cette belle aventure.

Cette journée qui se déroule en réalité sur 2 jours aura lieu **le mardi 8 et mercredi 9 mai 2018**. Match et spectacle au programme.

A noter qu'il sera procédé à un tirage au sort, parmi les candidatures reçues.

Le coupon réponse (que vous trouverez sur le lien ci-après <https://isere.fff.fr/simple/journee-nationale-des-benevoles-2018/>) doit nous parvenir pour le **15 mars** dernier délai.

Appel à candidatures Finales

La commission sportive lance un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

- **Le 10 Juin 2018 : Finales Seniors**
- **Les 16 et 17 Juin 2018 : Finales de jeunes**

Les candidatures sont à adresser au District avant le 19 mars date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

Appel à candidatures Assemblée Générale

Assemblée Générale d'Été du District

Appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 29 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 mars 2018.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Du 5-11 Mars 2018

Amende 11 €

CESSIEU	U13
BOURG OISANS	U13
VINAY	U15A8
RACHAIS	U15F
VIE ET PARTAGE	FUTD1
ASCOL	U13
GPT ISERE RHODANIENNE	U13
CEA	ENT A11

FORFAIT JOURNEE

Du 10-11 Mars 2018

Amende 32 €

RACHAIS	D3
BILIEU	D5
ST JOSEPH DE RIVIERE	D6
LIERS	D6
FARAMANS	D6
CORBELIN	U19
SURE	U19
BOURG OISANS	U17
MISTRAL	U17
BELLEDONNE GRESIVAUDAN	U15
TOUVET TERRASSE	U15A8

CREYS MORESTEL CLAIX	U15A8 D4	UNIFOOT VAREZE NORD DAUPHINE VIE ET PARTAGE	FEMA8 FEMA8 FEMU18 FUTD1
<u>FORFAIT GENERAL SENIORS</u> Du 11 Mars 2018 Amende 90 € IZEAUX	D4	<u>FMI NON TRANSMISE</u> Amende 75 € Du 3 Mars 2018 SASSENAGE	U17
<u>FORFAIT GENERAL U17</u> Du 10 Mars 2018 Amende 68 € PIERRE CHATEL	U17	Du 10-11 Mars 2018 SASSENAGE DEUX ROCHERS QUATRE MONTAGNES COTE ST ANDRE FARAMANS	U15D U17D1 D4 D5 D6
<u>FM NON RETOURNEE</u> Du 3 – 4 Mars 2018 Amende 75 € ISLE D'ABEAU	FEMA8		

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 FEVRIER 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District

[Date d'émission du relevé le 05/02/2018](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 13/03/2018.

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BRIOUA N. – RACNG CLUB VIRIEU FUTSAL – GUAGENTI J. - MEKKI H. – GUILLOT F. – NAVARRO S. – AREGUIAN P. – SEGURA R. – DE CARVALHO G. –SMACCHIA F. – FERKANE A. – MAREY A. – METE O. – GHRIEB T. – TOUIOUAR A. – UO PORTUGAL – MORE C. – BECHIR A. – AYARI A. – AYARI A. – BEDAR N. – PATRICE M. – SEHAYEK H. – BESSAOUD A. – BEDAR N. – CVL38

APPEL : DARBON J.M. -

REGLEMENTS : FC BOURG D'OISANS